



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 7619

Texte de la question

M. Michel Grandpierre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation préoccupante des services et personnels des centres d'information et d'orientation de l'academie de Rouen. Les CIO remplissent des missions de service public en matière d'accueil, d'information et d'aide à l'orientation. Ils exercent des missions également auprès de jeunes adultes ou d'adultes à la recherche de formation qualifiante. Pour cela, ils mettent à leur disposition une documentation complète, diversifiée et actualisée, et leur proposent des entretiens personnalisés avec un conseiller d'orientation psychologue. Ils organisent aussi des séances d'information sur thèmes et participent à la mise en œuvre de carrefours ou forums d'information au niveau des districts scolaires. Or les moyens de fonctionnement des CIO ont été à nouveau fortement diminués. À court terme, ils se trouveront dans l'impossibilité de procéder à la fois au paiement des achats de documentation, des factures de téléphone ainsi que des heures de ménage nécessaires à l'entretien des locaux. De plus, les conseillers d'orientation psychologues qui sont régulièrement présents dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels de l'academie risquent très rapidement de se trouver dans l'incapacité de se déplacer. Le budget de l'Etat pour 1994 ne prévoit, par ailleurs, pas de création de postes, alors que dans notre academie chaque conseiller doit prendre en charge en moyenne 1 400 élèves. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour empêcher l'asphyxie de ces services, tant sur le plan budgétaire que sur celui des personnels, alors que la progression des effectifs scolarisés en collèges, lycées et à l'université se conjugue à une demande plus pressante des familles inquiètes, du fait de la crise, pour l'avenir de leurs enfants.

Texte de la réponse

Les dépenses de fonctionnement des services du ministère de l'éducation nationale, comme celles des autres départements ministériels, ont fait l'objet de deux annulations de crédits successives, décidées au début de l'année 1993. En ce qui concerne les services déconcentrés de l'éducation nationale, ces crédits ont été globalisés en 1991 : ainsi depuis cette date, les crédits destinés à la prise en charge des frais de fonctionnement des centres d'information et d'orientation sont intégrés dans la dotation globale de fonctionnement de chaque academie. Il appartient donc aux autorités académiques de dégager des priorités et de prévoir à l'intérieur de l'enveloppe qui leur est déléguée la part qui pourra être consacrée aux frais de fonctionnement des CIO, compte tenu des dispositions nouvelles intervenues. Toutefois, afin de remédier aux difficultés rencontrées par les services, une somme de 12,45 millions de francs a pu être dégagée et affectée aux remboursements des frais de déplacement des personnels. Pour 1994, le projet de loi de finances prévoit une augmentation de 15,4 p. 100 des crédits de fonctionnement des services extérieurs par rapport aux crédits disponibles en 1993. Sur le plan national, face aux difficultés de fonctionnement des services, liées aux contraintes budgétaires, un recensement est actuellement effectué sur l'ensemble des dispositifs de rationalisation et de simplification administrative qui pourraient être adoptés afin de dégager de réelles économies de gestion et permettre à l'administration de l'éducation nationale d'exercer ainsi sa mission de service public dans de bonnes conditions. La loi de finances 1994 donne la priorité aux emplois d'enseignants destinés à faire face à l'augmentation des effectifs en collège et à favoriser la mise en œuvre de la rénovation pédagogique des lycées. Afin de permettre aux conseillers

d'orientation-psychologues d'assurer les nouvelles missions qui leur sont devolues, et compte tenu de l'augmentation des effectifs du second degre et du premier cycle universitaire a la rentree 1993, la creation d'un certain nombre d'emplois de conseiller d'orientation-psychologue sera demandee lors des travaux preparatoires a la loi de finances pour 1995.

Données clés

Auteur : [M. Grandpierre Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7619

Rubrique : Orientation scolaire et professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3878

Réponse publiée le : 7 février 1994, page 639